



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N°2024/012/A.J.

Visa de M. Christophe **LOGEAIS**,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie **L'HERMITTE**
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marion **GUILLEMANT**
Conseiller Juridique

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, de la somme de 223,48 € TTC relative aux frais de signification d'un courrier à un agent municipal – Facture n° 279964 du 22 février 2024.

La Ville de TOULON, représentée par Madame **Josée MASSI**, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, 26, Place Gambetta – Bât. A, 83000 Toulon, au compte CRCA MARSEILLE, Code Banque 11306, Guichet 00093, n° de compte 48151841646, Rib 21, la somme de 223,48 € TTC (DEUX CENT VINGT TROIS EUROS ET QUARANTE HUIT CENTIMES) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **05 MARS 2024**

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **05 MARS 2024**

PUBLIE LE **05 MARS 2024**

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.2024/012/AJ - Paiement à la SCP Luc BOLLENGIER - STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Commissaires de Justice Associés, de la somme de 223,48 euros TTC relative aux frais de signification d'un courrier à un agent municipal - Facture n. 279964 du 22 février 2024.

Date de transmission de l'acte : 05/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 05/03/2024

Numéro de l'acte : 2024012AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240305-2024012AJ-AR

Date de décision : 05/03/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes